



Mobilisation des acteurs de la transformation et de la sobriété des entreprises

—> Appel à Manifestation d'Intérêt

Vous êtes un acteur de l'accompagnement à la transformation des entreprises vers des modèles durables et à la réduction des consommations d'énergie, de matières premières et des ressources en général.

Cet AMI est fait pour vous !

Présentation et règlement

LE CONTEXTE

Les élus de la Métropole Européenne de Lille (MEL) ont adopté le Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET) en février 2021. Pensé et porté par une gouvernance revisitée qui rassemble les forces économiques du territoire, le PSTET entend accélérer la transformation et la relance économique en aidant les entreprises à s'adapter, pour être au rendez-vous des transitions environnementale et climatique.

Les objectifs de la transformation sont d'accompagner les entreprises vers des modèles durables et de créer les conditions vers une économie à la fois plus sobre, résiliente et performante.

Pour répondre à ces objectifs, la MEL :

- soutient l'innovation en faveur de la décarbonation à travers le pôle d'excellence EuraClimat ;
- appuie et outille ses entreprises avec la mise en place du « contrat de transformation » ;
- s'appuie sur les fondamentaux de la RSE.

LES OBJECTIFS DE CET AMI

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Mobilisation des acteurs de la transformation et de la sobriété des entreprises » est un outil du dispositif « contrat de transformation » destiné à structurer, mettre en réseau et promouvoir l'offre d'accompagnement des entreprises du territoire de la MEL, avec comme mots clefs : sobriété, décarbonation, transitions écologiques et climatiques, durabilité.

La MEL pourra ainsi orienter les entreprises du territoire vers les lauréats du présent AMI pour répondre aux attentes et aux besoins des entreprises souhaitant s'engager dans une transformation. Les lauréats doivent ainsi apporter des compétences techniques nécessaires à cette transformation.

Cet AMI répond aux objectifs suivants :

- **sourcer des structures opérationnelles** pour accompagner les entreprises dans leur transformation ;
- **mettre en relation les entreprises** accompagnées sur le territoire de la MEL **avec les lauréats** ;
- connaître les compétences, les savoir-faire et les singularités de ces structures, pour **orienter et construire les réponses les mieux adaptées aux besoins de chaque projet d'entreprise.**

THÉMATIQUES

Les thèmes retenus pour cet AMI visent à accompagner les entreprises ayant un établissement sur l'une des 95 communes de la MEL dans la transformation de leur modèle économique vers des formes plus vertueuses.

Les candidats devront être en capacité d'élaborer un plan d'actions adéquat à la stratégie de l'entreprise et/ou d'accompagner opérationnellement des entreprises dans une ou plusieurs des thématiques suivantes.

Une attention particulière sera accordée à la thématique 1 Environnement, pour accélérer et diffuser les bonnes pratiques en matière de sobriété pour répondre aux enjeux du Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET) Stratégie 2030-2050 de la MEL.

→ Thématique 1 Environnement

Les entreprises sont des acteurs clés de la sobriété énergétique, de la lutte contre le dérèglement climatique et de la protection de l'environnement.

Ainsi, la MEL s'engage à agir aux côtés des entreprises pour faciliter le passage à l'action en leur permettant de mesurer et de définir des plans d'actions visant à atténuer leurs impacts sur l'environnement.

Il s'agira pour les candidats d'accompagner l'amélioration des pratiques des entreprises en matière de :

- décarbonation - bilan carbone, recours à des énergies renouvelables en proposant une démarche structurante ;
- préservation des ressources naturelles et réduction des impacts sur l'environnement des activités (énergie, eau, déchets, biodiversité, prévention des risques) ;
- analyse de cycle de vie, écoconception des produits et des services de l'entreprise, économie circulaire ;
- bâtiment durable (matériaux biosourcés, isolation thermique, végétalisation, perméabilité des sols, panneaux solaires...) ;
- mobilités durables et logistique urbaine ;
- sobriété numérique ;
- circuits courts.

→ **Thématique 2** **Collaborateurs**

La **qualité de vie au travail**, et de fait le bien-être des salariés, constituent une pierre angulaire de la croissance durable des entreprises.

Il s'agit pour les candidats d'accompagner les entreprises du territoire dans la mise en œuvre de politiques en faveur de la sécurité, de l'égalité de traitement, du bien-être et du développement des compétences des collaborateurs. La finalité est d'en faire les premiers moteurs de la transformation des entreprises.

→ **Thématique 3** **Territoire**

Une entreprise entretient des liens avec son écosystème. Ces liens sont nécessaires pour survivre, donner un sens à son existence, créer de la confiance, fidéliser ses salariés et recruter de nouveaux talents. Inversement, l'activité de l'entreprise a un impact sur la vie sociale et sociétale locale, voire nationale.

Il s'agit pour les candidats d'accompagner les entreprises du territoire dans la définition et la mise en œuvre d'actions visant l'**amélioration des pratiques des entreprises**. L'objectif est de développer les impacts positifs de leurs activités sur le territoire et les populations locales.

Ces actions pourront relever du développement économique (achats locaux, ...), de politiques de diversité et d'inclusion (recrutement, diversité, ...) ou encore d'engagement citoyen.

→ **Thématique 4** **Gouvernance**

La gouvernance porte sur l'organisation de l'entreprise, l'intégration des parties prenantes et des **enjeux environnementaux, climatiques et sociaux dans le processus de décisions**. Il s'agira pour les candidats d'accompagner les entreprises du territoire dans l'intégration de ces enjeux dans leur processus de décisions et voire même dans leur modèle économique.

PARTICIPANTS ET ÉLIGIBILITÉ

La MEL invite les Candidats à manifester leur intérêt pour fournir aux entreprises volontaires, les offres d'accompagnement dans les thématiques ci-dessus.

Le présent AMI est ouvert aux entreprises et associations, immatriculées depuis plus d'un an sans condition d'effectifs et/ou de chiffres d'affaires, aux collectivités et organismes publics compétents en matière de développement économique :

- chaque candidat devra être en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales et de la réglementation européenne relative aux aides d'État ;
- chaque candidat ne peut être représenté que par un seul mandataire, qui doit être habilité à déposer la candidature ;
- les candidatures en association ou consortium sont autorisées. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux candidats du fait de leur candidature.

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. À ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires qui seront analysées en fonction :

- de la **nature des entreprises accompagnées** (taille, ancienneté, secteur d'activité, localisation, enjeux spécifiques...) ;
- de la **nature des services fournis** (bilan GES, étude de matérialité, plan d'action détaillé, indicateurs, Analyse Cycle de Vie (ACV), étude de faisabilité, suivi et gestion de projet, audit...) ;
- du **domaine et de l'expertise technique** sur la ou les thématiques d'intervention.

POURQUOI CANDIDATER

Le Pôle Développement Économique et Emploi de la MEL accompagne les entreprises dans leur projet de développement.

Les enjeux du lancement de cet AMI sont :

- d'accélérer la sobriété énergétique des entreprises du territoire métropolitain ;
- de booster la transformation des entreprises du territoire métropolitain ;
- d'apporter un accompagnement technique de qualité ;
- d'identifier les experts sur les 4 thématiques.

Cet AMI permettra donc de mettre en relation les entreprises accompagnées par la MEL, et ses partenaires intéressés, souhaitant booster leur transformation avec les lauréats de cet AMI.

L'AMI permettra à la MEL de constituer un annuaire référençant les spécialistes de la transformation et des sobriétés. Cet annuaire sera mis à disposition des entreprises engagées dans la démarche du contrat de transformation.

CALENDRIER

Cet AMI est permanent . Des comités de sélection thématiques seront organisés annuellement pour sélectionner les lauréats.

La date de dépôt des dossiers pour cette première session est arrêtée au 31 mars 2023. Les résultats seront communiqués aux candidats au plus tard le 30 juin 2023.

De 2023 à 2026 , deux clôtures annuelles auront lieu au 15 février et au 15 septembre de chaque année afin d'alimenter régulièrement le présent AMI.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les Candidats devront déposer une lettre d'intention manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre, ainsi que les éléments décrits dans le dossier de candidature.

Sur la base de ces éléments, les candidats répondants aux critères d'éligibilité seront présélectionnés et, après étude de la pertinence de l'offre par le Comité de sélection, référencés dans l'annuaire du contrat de transformation.

La MEL se réserve la possibilité de demander des éléments complémentaires à la candidature. Les Lauréats devront se tenir à la disposition des services de la MEL pour la révision périodique de l'annuaire constitué.

Les décisions du Comité de sélection sont souveraines de sorte qu'elles n'auront pas à être motivées et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. La sélection sera réalisée sur des critères purement objectifs (listés ci-dessous). L'ensemble des membres du Comité de sélection seront soumis à une stricte obligation de respect de la confidentialité sur l'ensemble des candidatures qui seront portées à leur connaissance.

→ Critères de sélection

La MEL examinera la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- pertinence de l'offre au regard de l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- qualité des exemples d'accompagnement ;
- capacité à fournir des indicateurs et des outils pour mesurer la performance et l'atteinte des objectifs ;
- capacité à réaliser un accompagnement en présentiel, ancrage territorial ou sectoriel ;
- certification, habilitation ou label détenu par le candidat.

→ Éléments à transmettre

Dans le cadre de cette consultation, les éléments suivants sont à transmettre obligatoirement (cf dossier de candidature) :

- une lettre d'intention du candidat à présenter une offre (cf. annexe1 du dossier de candidature) ;
- le Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois ;
- le dossier de candidature en français.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

